

Publié le 16 juillet 2026

Commune d'AUBY
DECISION n°2026-104

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260709-DD_2026_104-AR



DECISION PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.5217-10-6
DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Virements de crédits entre chapitres n°1

Le Maire,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 30/11/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2024 ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que plusieurs lignes budgétaires nécessitent d'être ajustées dans les budgets des services municipaux, à savoir, principalement :

- pour les services techniques, +50 000 € concernant des achats de prestation (6042) -*dépenses pour les alarmes et la piscine éphémère*- et +7500 € pour des recherches (617) - *diagnostics et expertises*
- pour les finances, le reversement de trop perçu de Dotation Forfaitaire des Communes (74119) qui nécessite un mandatement au chapitre 014 pour 25 865 €,
- pour d'autres services, l'achat de matériel, de produits, de location qui nécessitent des transferts de crédits mineurs,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses citées et que, pour alimenter ces prévisions, des transferts de crédits dans ces mêmes services sont possibles,

DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1 : Des virements des crédits sont effectués tels que présentés ci-après ;

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-020 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	7 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-048 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	460.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6066-323 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6111-020 : Contrats de prestations de services	8 240.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61356-020 : Autres locations mobilières	20 000.00 €	240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	10 865.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551-020 : Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-323 : Frais d'actes et de contentieux	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-048 : Fêtes et cérémonies	460.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	84 265.00 €	58 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-74119-01 : Reversement sur DGF des communes et EPCI	0.00 €	25 865.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	25 865.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	84 265.00 €	84 265.00 €	0.00 €	0.00 €

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;

Article 3 : le Directeur Général des Services et le responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

AUBY, le 9 juillet 2026

Le Maire,

Bernard CZECH

